

Fiche-réflexe ESMS (EHPAD / FAM / MAS) (étape 1)

(Etape 1 « mon établissement se prépare à faire face au Covid-19 »)

1^{er} avril 2020

Fonctionnement : Mode « veille active » déclenché

- ☐ Activer le **plan bleu** ;
- ☐ Mettre en œuvre le **Document Unique d'Evaluation des Risques** ;
- ☐ Définir une **procédure de gestion de l'épisode COVID-19** ;
- ☐ Actualiser le **plan de continuité de l'activité** (sur la base d'un absentéisme de 20% cf. MINSANTE 2020-24) ;
- ☐ Désigner un **référént COVID-19 (interlocuteur de l'ARS)** ;
- ☐ Recenser et réactiver les **coopérations renforcées entre établissements du territoire** (sanitaires, médico-sociaux, sociaux) et au sein de l'OG ;
- ☐ Recourir aux **outils SI et TLM**, tout particulièrement pour les professionnels de santé libéraux et les experts (à défaut, solliciter un appui pour déploiement – Cf. expertise externe médicale ;
- ☐ Limiter les admissions ;
- ☐ Interdiction des visites sauf dérogations restrictives
- ☐ S'assurer que les dossiers administratifs des résidents soient à jour et complet (dont directives anticipées et le DLU).
- ☐ Redéfinir les **plans de soins** des résidents, mise à jour des fiches en vue d'une limitation ou d'arrêt des traitements ;

Fonctionnement : Information / communication

1. Personnels
 - ☐ Sensibiliser tout le personnel sur le Covid 19 au regard des évolutions des connaissances ;
 - ☐ Informer tout le personnel sur les modalités de contamination (contact / gouttelettes).
 - ☐ Former tout le personnel aux procédures du risque infectieux (mesures d'hygiène, mesures barrières, repérage des signes évocateurs Covid 19) et protocole à suivre si cas suspect/déclaré ;
 - ☐ Vérifier les signalétiques et les affichages Covid 19 au sein de l'EHPAD
 - ☐ Port du masque chirurgical dès l'entrée de l'établissement (port en continu)
2. Intervenants extérieurs dont prestataires
 - ☐ Limiter les intervenants extérieurs aux seules interventions nécessaires d'un point de vue médical
 - ☐ Communication des modalités entrées/sorties de l'EHPAD.
3. Familles
 - ☐ Plan de communication sur interdiction des visites (sauf cas de dérogation)/mesures de protection et modalités de maintien des liens sociaux / familiaux à distance.

Fonctionnement : Repérage et aménagement des espaces dédiés au confinement

- ☐ Fermer l'accès principal d'entrée/sortie du bâtiment de l'EHPAD ;
- ☐ Le cas échéant, et si possible architecturalement, définir la modalité retenue en espace d'isolement en prévision d'un ou de plusieurs covid 19 (phase 2) ;
- ☐ Aménager dès à présent l'espace si disponible avec signalétiques et conduites à tenir (dont circuit non croisé) – à défaut préparer les arbres décisionnels.

Fonctionnement : Logistique

- ☐ Recenser et vérifier les **stocks** équipement de protection de personnels / détergent-désinfectant virucide / chariot des stocks des urgences / dispositifs médicaux / fournisseurs dont prestataire « oxygène », DASRI ... ;
- ☐ Vérifier le chariot d'urgence sous la responsabilité du médecin coordonnateur (ou d'un médecin traitant) ;
- ☐ Faire confirmer le maintien des prestations extérieures : linge, restauration...

Fonctionnement : Expertise externe médicale

- ☐ Recensement des professionnels de santé extérieurs (médecins traitants, kinés...) ;
- ☐ S'assurer de la continuité des délivrances pharmaceutiques ;
- ☐ Limiter l'accès à l'EHPAD aux intervenants extérieurs, tout en assurant la continuité des soins vitaux des résidents ;
- ☐ Recourir aux outils numériques (téléconsultation, messagerie sécurisée de santé (MSS))

➤ Pour vous aider si nécessaire à vous équiper rapidement en SI, messagerie ou télémédecine notamment, vous pouvez contacter l'opérateur e-santé régional, le GIP Pulsy, à l'adresse mail suivante c19@pulsy.fr ou par téléphone au **0 805 29 7000**. Vous trouverez également toutes les informations nécessaires sur le site internet www.pulsy.fr.

Supprimé:

Hygiène : Renforcement des mesures

- Mesures barrières renforcées dans tout l'établissement (parties privatives/collectives – sans omettre les locaux de la logistique et des personnels) ;
- Activer dès à présent une zone Sas à partir de l'entrée/sortie de service du personnel de l'EHPAD (en extérieur ou à défaut en intérieur avec marche en avant vers les vestiaires) ;
- Mettre en place un dispositif temporaire pour les familles assurant le lavage des linges de leurs proches (recours interne, prestataire extérieur, ESAT, CHU...).
- Limitation des déplacements des résidents au sein de l'établissement (interdiction activités collectives, limitation accès aux espaces communs, suppression des repas en commun ou respect des distances de sécurité, ...)

VIGILANCE : Pas de retour du linge sale des résidents pour nettoyage par les familles si Covid 19.

Ressources humaines

- Renforcer le personnel sur les actes essentiels identifiés auprès des résidents, renfort hygiène et nettoyage des locaux ;
- Maintenir le dispositif des IDE de nuit - A défaut, anticiper des astreintes IDE (recrutement, mutualisation, coopération territoire) pour les soins palliatifs ;
- Mobiliser un pool en cas de besoin ;

Coopérations

Mobiliser les ressources du territoire :

- SI / TLM EM
- EM Soins palliatifs
- Service de gériatrie/Equipe mobile du territoire
- CPIAS
- MG pour envisager astreinte
- Autres acteurs du sanitaire